



AVENANT N°2 A L'AVIS DE COURSE DU CHALLENGE DE THAU 2021 - 2022

En raison de l'annulation de 2 régates sur la première moitié du challenge de Thau 2021-2022 et de l'impossibilité de rajouter la régata de réserve du 12 décembre à moins de 30 jours de l'épreuve (règle FFV) les cinq clubs organisateurs décident de modifier le paragraphe 5 PROGRAMME DU CHALLENGE DE THAU et d'ajouter une nouvelle étape 6 bis au calendrier, le 23 janvier 2022 organisée par la SNBT.

Les clubs se chargent de communiquer cet avenant auprès de leurs licenciés.